RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3C Assurances
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 4 allée Marie Curie - 72230 RUAUDIN
940 633 654 RCS LE MANS

_____

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 27 août,

A 14 heures,

Monsieur Benoit POUPIN, demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1,00 euro composant le capital social de la Société **3C Assurances**,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social aux activités de formation et d'enseignement (y compris pratiques sportives) ; et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

" **- Courtage en assurances, conseil et assistance en protection sociale et patrimoniale auprès des particuliers, professionnels et entreprises, assistance à maîtrise d'ouvrage lors de mise en place de régimes de protection sociale ;**

- Enseignement, formation et accompagnement pédagogique à destination des élèves de l'enseignement secondaire et supérieur, y compris l'enseignement et la pratique d'activités physiques et sportives ; organisation de cours, stages, ateliers, séminaires, conférences et toutes activités connexes liées à l'éducation, à la formation et au sport."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
M. Benoit POUPIN

